



**Reçu des dons et
versements effectués
par les particuliers au
titre des articles 200 et
978 du code général
des impôts**

Numéro d'ordre du reçu : 202501

Organisme bénéficiaire des dons et versements

Nom ou dénomination :

Association El Capitan

Numéro SIREN ou RNA¹:

848 664 033

Adresse :

Le vieux lavoir, Les Tourailles

Code postal 61 100 Commune Athis-Val-de-Rouvre

Pays : France

Objet :

Faire vivre un tiers-lieu rural ayant les buts suivants : offrir un lieu de vie ouvert d'échange, de partage, de mutualisation et d'expérimentation aux citoyennes du bocage ornais ; favoriser les liens ville-campagne ; contribuer positivement à la dynamique sociale, économique et culturelle du territoire.

Cochez la case concernée² :

<input checked="" type="checkbox"/>	Œuvre ou organisme d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises : Précisez si vous êtes : <input checked="" type="checkbox"/> Association loi 1901 <input checked="" type="checkbox"/> Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/...../..... publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté en date du/...../..... Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L.719-12 et L.719-13 du code de l'éducation Fondation d'entreprise Musée de France Organisme sans but lucratif fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficultés ou favorisant leur logement Communes, syndicats intercommunaux ou mixtes de gestion forestière, groupements syndicaux forestiers visés au f ter du 1 de l'article 200 du CGI. Autres (précisez ³).....
	<input type="checkbox"/> Association cultuelle et établissement public reconnus d'Alsace–Moselle
<input type="checkbox"/>	Fonds de dotation
<input type="checkbox"/>	Association d'intérêt général exerçant des actions concrètes en faveur du pluralisme de la presse, par la prise de participations minoritaires, l'octroi de subventions ou encore de prêts bonifiés à des entreprises de presse

<input type="checkbox"/>	Etablissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
<input type="checkbox"/>	Etablissement d'enseignement supérieur consulaire prévu à l'article L.711-17 du code de commerce
<input type="checkbox"/>	Organisme agréé ayant pour objectif exclusif d'accorder des aides financières ou de fournir des prestations d'accompagnement à des petites et moyennes entreprises
<input type="checkbox"/>	Organisme public ou privé dont la gestion est désintéressée et qui a pour activité principale la présentation au public d'œuvres dramatiques, lyriques, musicales, chorégraphiques, cinématographiques, audiovisuelles et de cirque ou l'organisation d'expositions d'art contemporain
<input type="checkbox"/>	Fondation du patrimoine ou fondation ou association reconnue d'utilité publique qui subventionnent des travaux sur des monuments historiques dans le cadre de conventions prévues à l'article L. 143-2-1 et L 143-15 du code du patrimoine. Le cas échéant, date de l'agrément par le ministre chargé du budget :/./.....
<input type="checkbox"/>	Organisme ayant pour objet la sauvegarde, contre les effets d'un conflit armé, des biens culturels mentionnés à l'article 1er de la Convention du 14 mai 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé

<input type="checkbox"/>	Etablissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
<input type="checkbox"/>	Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail)
<input type="checkbox"/>	Association intermédiaire (article L.5132-7 du code du travail)
<input type="checkbox"/>	Ateliers et chantiers d'insertion (article L.5132-15 du code du travail)
<input type="checkbox"/>	Entreprises adaptées (article L.5213-13 du code du travail)
<input type="checkbox"/>	Agence nationale de la recherche (ANR)
<input type="checkbox"/>	Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification mentionné à l'article L.1253-1 du code du travail
<input type="checkbox"/>	Association reconnue d'utilité publique de financement et d'accompagnement de la création et de la reprise d'entreprises
<input type="checkbox"/>	Organisme établi dans un Etat membre de l'Union européenne autre que la France ⁴ poursuivant des objectifs et présentant des caractéristiques similaires aux organismes précités. Le cas échéant, date de l'agrément /...../.....

Donateur

Nom : Gauquelin

Prénom : Franck et Aurélie

Adresse : 250 chemin de la Scia

Code postal : 38570

Commune : Theys

Pays : France

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt d'un montant de⁵ : 2500 Euros

Somme en toutes lettres : deux-milles cinq-cent euros

Date du versement ou du don : 20/01/25

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article ⁶ :

200 du CGI 978 du CGI

Forme du don :

Acte authentique Acte sous seing privé Déclaration de don manuel Autres

Nature du don⁷ :

<input checked="" type="checkbox"/> Numéraire	<input type="checkbox"/> Titres de sociétés cotés	<input type="checkbox"/> Abandon exprès de revenus ou de produits
<input type="checkbox"/> Frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement		<input type="checkbox"/> Autres (précisez) ⁸ :

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

Date et signature

30/05/25, Igor Louboff, co-président



⁴ Ou en Norvège, Islande ou Liechtenstein.

5 Pour les dons de titres de sociétés cotées et les dons en nature, mentionnez la valeur du don.

6 L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases, étant entendu que la fraction du montant donné qui ouvre droit pour son auteur à la réduction d'IFI prévue à l'article 978 du CGI ne peut ouvrir droit à la réduction d'IR prévue à l'article 200 du CGI et inversement.

En application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, il peut demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées à l'article 200 du code général des impôts.

Il est rappelé que le fait de délivrer sciemment des documents permettant à un contribuable d'obtenir indûment une réduction d'impôt entraîne l'application de l'amende prévue à l'article 1740 A du code général des impôts.

7 La réduction d'IFI ne s'applique qu'aux dons en numéraire et aux dons en pleine propriété de titres de sociétés cotées.